

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 Septembre 2025

L'an 2025, le 15 Septembre 2025 à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 11 Septembre 2025, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 9 Absents : 0 Excusé : 1
<u>Nom des membres ayant participé au vote</u> : J.C. CUGNET – C. DROMARD– C.FORT - M.A. HUMBERT - X. HUSSON - C. LAPERSONNE - G. LHEUREUX — M.C. REMY – M.ZIMMERLIN
<u>Secrétaire de séance : M.A HUMBERT</u>

36-25

Délibération Budgétaire Modificative n°1
Annulation des titres 125 et 126 de 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément aux dispositions des articles L.2321-9 / L.3321-1 20° / L.4321-1 11° et R.2321-2 3° / D.3321-2 et D.4321-2 du code général des collectivités territoriales, l'obligation de constituer une provision en vue de traduire budgétairement la part de recette susceptible de découler des difficultés de recouvrement, voir l'impossibilité de recouvrement constatées sur certaines créances.

C'est en ce sens que notre service de gestion comptable a signalé 2 titres de recette non recouverts :

Titre 125 de 2019 pour 2361.16€

Titre 126 de 2019 pour 300.27€

Après vérification, ces 2 titres correspondent à de la revente d'électricité solaires à EDF.

Les 2 factures en question comportaient des anomalies suite à un changement de compteur, raisons pour laquelle une autre facture remplacent les 2 précédentes, avait été émise pour un montant de 6725.29€.

Les titres 125 et 126 n'ont plus lieu d'être et il convient donc de procéder à leur annulation, en réalisant 2 mandats d'annulation au compte 673.

Pour ce faire, il est nécessaire d'ajouter des crédits au compte 673.

Madame le Maire propose les opérations suivantes :

En dépenses de fonctionnement : +1061€

Compte 673

En dépenses de fonctionnement : - 1061€

Compte 615231

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les opérations ci-dessus mentionnées

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

Berger
Levisault

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

ID : 051-215103656-20250915-36_25-DE

Le Maire,
Marie-Claude REMY



Transmis en Sous Préfecture le 18 09 2025
Affiché en Mairie le 18 09 2025